

## Séance du 11 décembre 2025

Date de la convocation : ..... 05/12/2025

Date d'affichage convocation : ..... 05/12/2025

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>22</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2025-12-198**

**Entente inter-EPCI du Golfe d'Aigues  
Mortes - Convention relative au  
programme d'actions 2026 –  
Autorisation de signature**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Alain BAILLIEU - Claude BERNARD – Jean-Claude CAMPOS – M. Robert CRAUSTE - Charly CRESPE – Jean-Paul CUBILIER – Michel DE NAYS CANDAU - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Gilles TRAUJLET - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX - Chantal VILLANUEVA.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD pour M. Michel DE NAYS CANDAU - Mme Maguelone CHAREYRE pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Christine DUCHANGE pour M. Arnaud FOUREL - Mme Françoise DUGARET pour Mme Chantal VILLANUEVA - Mme Françoise LAUTREC pour M. Lucien VIGOUROUX - M. Lucien TOPIE pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Patricia VAN DER LINDE pour M. Gilles TRAUJLET.

Absents excusés : M. Cédric BONATO – Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC – Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : M. Michel DE NAYS CANDAU.

M. Régis VIANET, Vice-président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de politiques environnementales,
- Vu la délibération 2022-12-132 du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 sur la mise en place d'une gouvernance sur le Golfe D'aigues Mortes : création de l'entente et adoption des conventions « cadre » et « subséquente »,
- Vu la délibération 2024-11-149 du Conseil communautaire du 28 novembre 2024 relative à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Communauté de communes Terre de Camargue à la gouvernance de l'entente du Golfe d'Aigues Mortes.

L'entente inter-EPCI du Golfe d'Aigues-Mortes, associant Sète Agglopôle Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération et la Communauté de communes Terre de Camargue, est active depuis 2024.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive signée le 28 avril 2023, qui en définit les modalités de fonctionnement, et à la suite de la dernière conférence des élus tenue le 3 juillet 2025, un programme d'actions pour l'année 2026 a été proposé.

Ce programme s'inscrit en complémentarité des initiatives menées par chaque EPCI, afin d'en renforcer la cohérence et l'efficacité à l'échelle du Golfe d'Aigues-Mortes.

Ce programme prévisionnel propose les actions suivantes :

1. Le lancement des phases initiales de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC), comprenant le diagnostic de vulnérabilité territoriale aux aléas littoraux, un observatoire local de la vulnérabilité du littoral, et les premières démarches de concertation, consultation et sensibilisation. L'élaboration de la SLGITC repose sur une phase préalable de diagnostic, s'appuyant notamment sur les études existantes portées par les EPCI. Ce diagnostic permettra d'identifier les enjeux socio-économiques, environnementaux et patrimoniaux, ainsi que les modes de gestion actuels du littoral. Les résultats alimenteront un observatoire structuré autour de quatre axes : la connaissance des aléas littoraux ; les enjeux humains, bâtis et patrimoniaux ; les impacts environnementaux ; les pratiques de gestion en vigueur. Des actions de médiation scientifique et de communication seront progressivement déployées pour favoriser l'appropriation par les acteurs locaux et les citoyens des risques littoraux et de leurs évolutions. Cette démarche bénéficie d'un soutien technique et financier dans le cadre du Plan d'Adaptation au Changement Climatique sur le Littoral d'Occitanie (PACALO), porté par la Région Occitanie, l'État et la Banque des Territoires. Elle constitue la déclinaison opérationnelle locale du Plan Littoral 21.



2. Le coût global des études préalables à la SLGRITC est estimé à 240 000 € TTC. Ces études sont aidées financièrement par la Banque des Territoires et le FEDER à hauteur de 192 000€. La contribution de la Communauté de Communes Terre de Camargue, conformément à la clé de répartition du financement de l'entente, s'élève à 9 600 € TTC.
3. L'élaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologie (STERE) à l'échelle du Golfe d'Aigues-Mortes. Ce schéma constitue un outil stratégique destiné à programmer et à déployer des actions en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité marine. Son élaboration repose sur une étude structurée en trois phases : un diagnostic écologique et socio-économique approfondi ; une hiérarchisation des enjeux prioritaires ; la proposition d'un plan d'actions et son accompagnement opérationnel.  
Le budget prévisionnel alloué à cette étude s'élève à 83 000 € TTC, dont la participation financière de la Communauté de Communes Terre de Camargue s'élève à 4 140 € TTC, après déduction des subventions accordées par l'Agence de l'eau et la Région Occitanie.
4. La mise en place d'un système radar pour suivre les activités nautiques sur l'ensemble du Golfe d'Aigues-Mortes. Ce dispositif permettra d'affiner la caractérisation des pratiques nautiques sur l'ensemble du Golfe, afin d'éclairer la conception de projets futurs. Il assurera également le suivi de la fréquentation du cantonnement de pêche de Porquières, intégré à la Réserve Marine de la Côte Palavasienne (RMCP). La gestion de ce suivi sera menée en collaboration avec l'Association de Gestion de la RMCP, en sa qualité de gestionnaire, et la Prud'homie des patrons-pêcheurs de Palavas-les-Flots, dans le cadre d'une convention dédiée. Le radar sera installé sur le territoire de Palavas-les-Flots, sous la maîtrise d'ouvrage de Pays de l'Or Agglomération. Le coût global du projet s'élève à 125 000 € TTC. La participation de la Communauté de Communes Terre de Camargue est de 25 200 € TTC.

Le programme d'actions du GAM de 2026 comprend également la mise en place de trois dispositifs de mouillage écologique au sein de la zone autorisée à la plongée sous-marine du cantonnement de pêche de Porquières à Palavas.

Ce projet, porté par Pays de l'Or Agglomération en tant que maître d'ouvrage, répond à un enjeu déterminant pour enrayer la dégradation progressive des fonds marins rocheux, consécutive aux ancrages répétés des embarcations. L'objectif premier consiste à préserver et restaurer l'écosystème sous-marin, au bénéfice tant de la petite pêche côtière que des activités de plongée.

Le coût global de l'opération est évalué à 40 000 euros, entièrement financé par Pays de l'Or Agglomération, le périmètre d'intervention relevant exclusivement de son territoire. Aucune participation financière n'est sollicitée auprès de la Communauté de communes Terre de Camargue.

Au global, la participation financière de la Communauté de communes Terre de Camargue au programme d'actions pour l'année 2026 de l'entente inter-EPCI du GAM s'élève à 38 750 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le programme d'actions de l'entente inter-EPCI du Golfe d'Aigues Mortes sur l'année 2026 ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes Terre de Camargue ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 12 décembre 2025,  
Le Président,  
Docteur Robert CRAUSTE**